

L'ANPAA intervient dans une démarche de sensibilisation au long cours sur les dangers de l'alcool, mais elle agit aussi à chaud, pour éviter les dommages, en particulier dans les contextes festifs. Nous avons suivi deux éducatrices en maraude.

Prévenir la consommation excessive

“Tu t’es vu quand t’as bu ?” ; “Boire ou conduire, il faut choisir” ; “Et vous, avec l’alcool vous en êtes où ?” ; “Sans alcool, la fête est plus folle”... Depuis 1984 et la première campagne de prévention, “Un verre ça va, trois verres bonjour les dégâts”, les pouvoirs publics remettent inlassablement le couvert. De la préoccupation première qui était d’endiguer la mortalité routière, le discours s’est progressivement étendu à l’ensemble des risques sanitaires et sociaux liés à l’excès de boisson. De même, on a diversifié les publics visés : encore et toujours les conducteurs, bien sûr, mais aussi les adultes en général et, de plus en plus, la jeunesse.

Souvent, les slogans furent excellents, en tout cas nous les avons retenus, et les images qui les portaient ont choqué, au moins sur le moment. Mais ces campagnes nationales ont-elle eu une incidence sur les comportements des jeunes ? On peut en douter en lisant les chiffres en augmentation de la consommation d’alcool chez les jeunes.



Issue de la campagne « [A ta santé](#) », une des affiches éditée par la Ville de Rennes et la Préfecture d’Ille-et-Vilaine en 2011

On peut considérablement réduire les risques, par l'éducation et, dans le cercle familial, en tenant dès leur plus jeune âge aux enfants un discours audible et raisonné sur l'alcool...

— Alcool et enfants : en parler tôt et sans tabou —

Pour lutter contre l'alcoolisation massive, l'Académie américaine de pédiatrie propose un questionnaire dès 9 ans. Une proposition soutenue par addictologues et pédiatres français. A lire sur le site pourquidocteur.fr

On peut aussi utiliser les barrières administratives, les contrôles, les interdictions, pour encadrer un tant soit peu la vente d'alcool aux mineurs et plus tard sa consommation débridée lors des fêtes étudiantes, des concerts et autres rassemblements publics. Oui, on peut faire beaucoup de choses en amont, mais quelles que soient les précautions mises en œuvre, ne nous leurrions pas, tôt ou tard peuvent survenir des dérives mortifères.

— Encadrer les débordements festifs

Dans ces conditions, le travail d'information et de responsabilisation reste fondamental, en particulier lorsqu'il est mené sur le terrain, à

l'échelon local. A défaut de pouvoir toujours empêcher la consommation excessive d'alcool, de façon très pragmatique, la prévention consiste aussi à tout faire le jour dit pour éviter qu'un abus ne débouche sur un drame. Accidents de la route, noyades, bagarres... Les faits divers ne manquent pas pour illustrer ce que l'on voudrait à tout prix éviter. Il y en aurait bien plus à coup sûr, si les services d'urgence et de nombreuses associations ne veillaient au grain.

Parmi elles, l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), dont nous avons suivi une équipe en maraude préventive lors du Printemps de Bourges, est présente sur tous les fronts.

A froid, l'ANPAA intervient dans une démarche de sensibilisation auprès des publics scolaires et étudiants. A chaud, elle ne cherche pas à comprendre le pourquoi du comment, mais s'efforce d'éviter les dommages, en particulier dans les contextes festifs. De maraudes en "ethylo-tests parties" à la sortie des boîtes de nuit, d'un dialogue et de conseils bienveillants aux gestes de premiers secours lorsque cela s'impose, il est certain que sur le terrain, les acteurs associatifs ne sont pas là pour rien. C'est à la fois rassurant et tout de même le signe que, peut-être, les pouvoirs publics sont un peu défaillants.

On constate en effet, à l'examen des textes de loi, à quel point nos élus peuvent être tirillés entre enjeux de santé et pression du lobby alcoolier. L'ANPAA ne se prive d'ailleurs pas de le rappeler régulièrement, dans une rubrique militante qu'on aura intérêt à consulter sur son site internet : « Décryptage de l'actu et de la loi Evin ».

POUR ALLER PLUS LOIN

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.

